

						Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	
Code UE	TITRE DE L'UE	Coef UE	TITRE DE L'EC	Coef EC	Informations complémentaires	Contrôle continu intégral	Possibilité de seconde chance
AMSAEC1U01	L'entreprise en société	12			Note seuil 8/20	Oui	Oui
			Culture économique	4			Devoir individuel
			Initiation au Droit du Travail	4			Devoir individuel
			Découverte de l'entreprise et de ses parties prenantes	4			Devoir individuel
AMSAEC1U02	Pilotage de l'organisation	15			Note seuil 8/20	Oui	Oui
			Théorie des Organisations	3			Devoir individuel
			Fondamentaux de la gestion des RH	3			Devoir individuel
			Gestion de Projet	3			Devoir individuel
			Informatique de gestion	2			Devoir individuel
			Système d'information comptable	4			Devoir individuel
AMSAEC1U03	Culture managériale	6			Note seuil 8/20	Oui	Oui
			Fiction et Management	3			Devoir individuel
			Management et Communication	3			Devoir individuel
AMSAEC1U04	Marketing et Communication	9			Note seuil 8/20	Oui	Oui
			Marketing	5			Devoir individuel
			Communication	4			Devoir individuel
AMSAEC1U05	Méthodologie et Mémoire professionnel	18			Note seuil 10/20	Oui	Oui
			Méthodologie et expression	4			Devoir individuel
			Séminaire - accompagnement au projet professionnel	0		Sans épreuve	
			Méthodologie Mémoire, recherche documentaire	14			Devoir individuel

Présence :

La présence aux enseignements fait partie des règles de l'Université. Dans le cadre du respect de cette règle et comme le M1 MIFA est en contrôle continu intégral, l'assiduité pour tous les cours est obligatoire, 3 absences non-justifiées auront pour conséquence une note égale à 0/20 en contrôle continu. L'équipe pédagogique du Master 1 MIFA procèdera à un relevé systématique des étudiants présents en séance de Travaux Dirigés. Les étudiants doivent transmettre uniquement leur justificatif d'absence à l'assistante de formation qui gèrera les justificatifs.

Seconde chance :

En cas d'absence ou d'échec au contrôle des connaissances et des aptitudes du premier semestre ou à celle du second semestre, une épreuve de seconde chance peut être organisée, et ce uniquement pour les devoirs surveillés (hors oral, travail de groupe, etc.). En cas d'impondérable, de sinistre, ou de tout évènement privant l'établissement de tenir une évaluation le jour prévu, l'évaluation peut être reportée dans les délais les plus rapprochés, y compris le samedi.

Modalités de compensation et seuils :

Les EC au sein d'une même UE peuvent se compenser. Les UE peuvent se compenser à condition de respecter les seuils de compensation suivants :

- Une note seuil à 10/20 pour l'UE Méthodologie et mémoire professionnel
- Une note seuil à 08/20 pour toutes les autres UE

Redoublement :

Le jury se prononcera souverainement sur la possibilité ou non de redoubler pour les filières sélectives et pour celles dont l'effectif est limité conformément au dossier d'accréditation. La décision du jury apparaît sur le relevé de notes par la mention "non admis à redoubler" ou "admis à redoubler".

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises en cas de redoublement et capitalisables dès lorsque l'étudiant.e y a obtenu la moyenne. Une UE est automatiquement capitalisée si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20, ou entre 08/20 et 10/20 sur décision du jury, une UE acquise ne peut être repassée.